

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en directe sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VILLARET Caroline

Vendredi 3 juillet
2020

Affichage :

Du mercredi 15 juillet
au mardi 15
septembre 2020

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : M. LE GOC Yann ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava

Absent : M.DA CUNHA Manuel, M.GEZEQUEL Damien, M.VAN CAUWELAERT Damien, de nationalité belge, ne participe pas à l'élection

Mme Catherine BONNAFOUS est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 juillet 2020) ont bien été remplies.

2020-50 - Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : MM./Mme BARD Denis, GROSEIL-MOREAU Arlette, POINTIER Vincent, VALLÉE Priscilla

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

La liste « Une nouvelle dynamique pour Thorigné Fouillard » est composée par MM. LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, POINTIER Vincent, TORTELLIER Laëtitia, BARD Denis, DEGUILLARD Julie, SIMON Didier, JOUAULT Jaroslava, RAOUL Gérard, METAYER Chrystèle, SOUQUET Eric, POINTIER Virginie, PIERRE Frédéric, ANDRE-SABOURDY Isabelle, HAURET Pascal, GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe, PEROT Marlène, GEZEQUEL Damien, THERAUD Carine

La liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire » par MM. JUBAULT CHAUSSÉ Pascale, LE GUENNEC Jean-Michel, VALLÉE Priscilla, LE GOC Yann, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, VILLARET Caroline

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 25

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

La liste « Une nouvelle dynamique pour Thorigné Fouillard » : 20 voix

La liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire » : 5 voix

Le quotient applicable est : $25/15 = 1,66$

La liste « Une nouvelle dynamique pour Thorigné Fouillard » obtient : $20 / 1,66 = 12,04$, soit 12 sièges

La liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire » obtient : $5 / 1,66 = 3,01$, soit 3 sièges

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste « Une nouvelle dynamique pour Thorigné Fouillard » : 12 sièges (LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, POINTIER Vincent, TORTELLIER Laëtitia, BARD Denis, DEGUILLARD Julie, SIMON Didier, JOUAULT Jaroslava, RAOUL Vincent, MÉTAYER Chrystèle, SOUQUET Eric, POINTIER Virginie)

La liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire » : 3 sièges (JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GUENNEC Jean-Michel, VALLÉE Priscilla)

d) Élection des délégués suppléants

NB : la même démarche est applicable pour l'élection des suppléants. Toutefois le bureau électoral détermine le quotient électoral applicable à l'élection des suppléants. Il est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de mandats, c'est à dire le nombre de suppléants à élire.

Le quotient applicable est : $25/5 = 5$

La liste « Une nouvelle dynamique pour Thorigné Fouillard » obtient : $20 / 5 = 4$, soit 4 sièges

La liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire » obtient : $5 / 5 = 1$, soit 1 siège

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste « Une nouvelle dynamique pour Thorigné Fouillard » : 4 sièges (PIERRE Frédéric, ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, HAURET Pascal, GROSEIL-MOREAU Arlette)

La liste « Vivre ensemble une ville verte et solidaire » : 1 siège (LE GOC Yann)



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-213503345-20200710-DEL502020-DE